Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260727-2026072702-DE

DÉLIBÉRATION 2026072702
PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ ET A UN CONGÉ DE GRAVE MALADIE

Madame Soizic VALLÉE informe le Conseil Municipal de la nécessité de recruter des agents contractuels pour palier à la surcharge d'activité en raison de travaux d'agrandissement de l'école, et à l'encadrement de l'accueil de loisirs et au vu du tableau des effectifs.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter 2 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : agrandissement de l'école, surcharge d'activité à l'accueil de loisirs
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de la création à compter du 1er septembre 2026 de 2 emplois non permanents dans le cadre d'emploi d'ADJOINTS TECHNIQUES pour une durée hebdomadaire de service de :

- ✓ 1 adjoint technique :14.15 /35e
- ✓ 1 adjoint technique : 13.03 / 35e

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois.
Il convient également de prévoir la création d'emplois non permanents d'adjoints d'animation, ceux-ci concerneront les mois d'été 2026.
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AUTORISE Monsieur Le Maire à recruter les agents pour pourvoir ces 2 emplois et signer les contrats.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Nicolas HEURTEL

La secrétaire,
Sandrine OLLIVIER

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260727-2026072702-DE

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUILLET 2026

Date de convocation 22 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas HEURTEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine OLLIVIER, M. Thierry MICHOUX, Mme Céline LE DORÉ, Matthieu SAINT-CAST, , M. Pascal GOHARD, M. Hugues LESAGE, M. Anthony MORO, Mme Christelle BLANCHARD, Mme Soizic VALLÉE, M. Dominique HALAIS, Mme Marygold ULTRÉ, M. Ludovic COTARD, M. Jean-Jacques BRYCKAERT, M. Daniel SANTIER, Mme Géraldine JOUANY (arrivée 19h10), Mme Léone LE PROVOST, Mme Anne-Sophie AUDOUARD

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Adeline LORANT (procuration à Thierry MICHOUX)

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Madame *Sandrine OLLIVIER* a été nommée secrétaire de séance